



DEPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés.
Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Vous pouvez accéder directement aux résultats des analyses réalisées par les Agences Régionales de Santé commune par commune, ainsi qu'à des informations plus spécifiques sur certains paramètres à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



Pour obtenir des informations supplémentaires, vous avez également la possibilité de contacter le Département Eau et Assainissement :

- par téléphone aux heures d'ouverture (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) au 03.81.61.59.60
- par mail à l'adresse eau@grandbesancon.fr